

Changer la dénomination des rues de Paris ou modifier la numérotation des maisons représente un acte important de transformation de la ville. En opérant ces changements, l'autorité ne fait pas que bouleverser les repères et troubler les habitudes. Dans une vision « surplombante »¹, elle tente d'ordonner l'espace urbain selon des impératifs qui lui sont propres. Le choix de qualification d'une voie comme celui de sa dénomination relèvent, en effet, à la fois d'une préoccupation d'aménagement, et de la reconnaissance d'un usage commun, partagé par les citadins. La marge de manœuvre apparaît donc étroite entre le renouvellement des appellations, présenté comme nécessaire à des fins d'édilité et de bonne gestion urbaine, et le risque d'un changement trop important dont l'une des conséquences pourrait être le refus du changement et le retour aux pratiques anciennes².

La commission administrative constituée en 1860 par Haussmann, sous la présidence de Charles Merruau, a pour objet de résoudre la question de la numérotation des maisons et de renouveler la nomenclature des rues de Paris³. Elle souhaite trouver des solutions aux difficultés auxquelles se sont affrontées les administrations parisiennes depuis le début du siècle, tels l'effacement des noms de rues, le manque de lisibilité des numéros sur les façades, les doublons, la complexité ou la similarité des toponymes, etc. Ce faisant, elle œuvre à une transformation plus radicale : l'uniformisation à l'échelle d'un Paris élargi aux territoires annexés, et destiné à s'urbaniser dans ses nouvelles limites. Elle débat longuement du mode de numérotation des maisons, et prend acte du travail d'inventaire des voies qu'elle a délégué aux ingénieurs de la ville. Elle se charge par la suite de définir les catégories

1. Voir François LEIMDORFER, « Rues, avenues, boulevards... Éléments historiques sur les transformations des qualifications des voies à Paris », dans Laurent COUDROY DE LILLE et Olivier RATOUIS (dir.), *Langues techniques, langues savantes de la ville*, Paris, Unesco/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, à paraître, 2012.

2. Charles MERRUAU, *Rapport sur la nomenclature des rues et le numérotage des maisons de Paris fait à M. le sénateur préfet de la Seine au nom de la commission spéciale*, Paris, Charles de Mourgues frères, 1862, (désormais Merruau, *Rapport*), p. 42.

3. Le *Rapport* est également disponible par extraits dans la *Revue Municipale* devenue entre 1862 et 1868, *Publications administratives* de Louis Lazare en 1862, 1863 et 1864 (Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, désormais BHdV, 1775) et dans la série F/1cI/168 consacrée aux Hommages publics, aux Archives nationales, mais dans les deux cas, sans les tableaux.

de la voirie qu'elle va utiliser en même temps qu'elle rassemble les diverses appellations qui lui sont proposées. L'opération que le rapporteur appelle « récolement » peut alors commencer, pariant sur l'adéquation entre l'espace urbain concerné, la définition du « catégorisant » ou du référent à laquelle il correspond, et la dénomination la plus adéquate.

La tâche est compliquée par les différents niveaux de l'intervention : dans le Paris ancien des douze arrondissements, il s'agit d'intégrer les strates successives d'appellation – la Commission récupère ainsi les odonymes anciens ou plus récents –, dans le Paris nouveau, de reconnaître les traditions locales et d'anticiper le développement urbain futur et, au total, de conforter un registre identique à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération⁴. Le rapporteur le souligne à plusieurs reprises : c'est un mode unique d'identification des lieux qui est recherché ; et à l'inverse d'expériences diverses, ici et là, c'est bien à l'échelle de la rue que l'opération se fait⁵. L'espace « en creux » constitue ainsi l'élément normatif de la ville moderne, non seulement par les formes issues de la rénovation urbaine mais aussi par le mode de repérage qu'il autorise⁶. En ce sens, la simplification des catégories que mène la Commission – et qui ne sera qu'en partie admise par la suite – renvoie à une culture commune de l'urbanité⁷. De la même manière, les appellations concourent à l'uniformisation de la ville. Le choix de noms nouveaux est un acte constitutif de la mémoire collective, et l'objectif est ici clairement défini : Paris, capitale de l'Empire, assume l'héritage de la Nation⁸.

4. Paul WALD et François LEIMDORFER (dir.), *Parler en ville, parler de la ville. Essais sur les registres urbains*, Paris, Unesco/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004.

5. Bernard LANDAU, « La fabrication des rues de Paris au XIX^e siècle », *Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58, 1993, p. 24-45 ; Sabine BARLES, « La voie publique est spécialement affectée à la circulation » dans Karen BOWIE (dir.), *La modernité avant Haussmann*, Paris, Éditions Recherche, 2001, p. 191 à 202.

6. Mathieu FLONNEAU, « Du profil de la rue à la forme de la ville », *Recherches contemporaines*, n° 4, 1997, p. 57. Voir également les réflexions portant sur les appellations de voies dans les villes nouvelles : Monique SASSIER, « Saint-Quentin, parcours au fil des voies », *Dire sa ville. Les mots de Saint-Quentin*, Rapport conclusif, Laboratoire Printemps-Université de Versailles-Saint-Quentin, Syndicat de l'Agglomération Nouvelle/Écomusée Saint-Quentin-en-Yvelines, janvier 2004 ; rapport présenté à la séance « Trésor des mots de la ville », École des Ponts et Chaussées, 7 mai 2004.

7. Voir Laurent COUDROY DE LILLE, « L'«unitaire» et le «divisionnel» : l'évolution de la terminologie des nouveaux quartiers en Espagne au XIX^e siècle », dans Hélène RIVIÈRE D'ARC, *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Paris, Unesco/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, p. 87-104.

8. Voir Jean-Claude BOUVIER, *Les noms de rues disent la ville*, Paris, Christine Bonneton, 2007 ; voir également François LEIMDORFER, « Note sur l'émergence historique de registres de discours sur la ville en France », dans Paul WALD et François LEIMDORFER (dir.), *Parler en ville, op. cit.*, p. 235-261. Sur les modes d'attribution des noms de rues, à titre de comparaison, Stéphane MICHONNEAU, *Barcelone, mémoire et identité, 1830-1930*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; voir du même auteur, « Nouvelle toponymie, nouvelle identité : Le cas de la Barcelone des agrégations (1897-1910) » dans Jean-Claude BOUVIER

La restitution du rapport représente un autre intérêt : celui de décrire la démarche d'une commission administrative. Elle donne, en l'absence de documents en cours disparus dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, l'occasion d'identifier les mécanismes de prise de décisions au sein de l'administration impériale⁹. Le rapport décrit les méthodes de travail du groupe réuni sous la présidence de Merruau et indique en conclusion les recommandations qu'il fait pour l'adoption de la nouvelle nomenclature et la numérotation des maisons. Il n'est pas évident qu'elles aient été suivies. La vérification des procédures est difficile à mener en l'absence des documents des services de la Préfecture. La publication des décrets de dénomination des rues rassemblés à la fin du siècle et les quelques documents que l'on peut retrouver du ministère de l'Intérieur permettent cependant de connaître les décisions qui ont été prises. Une reconstitution du scénario peut donc être tentée. L'essentiel concernant le « système » parisien a été conservé¹⁰. La comparaison du rapport Merruau et des décisions qui sont prises rend compte de la diversité des enjeux dans l'intervention sur la ville.

et Jean-Marie GUILLON, *La toponymie urbaine. Significations et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 151 à 169.

9. Ont surtout été conservés les rapports dont les débats ont donné lieu à une publication ; voir à propos de l'annexion, Préfecture de la Seine, *Commission des circonscriptions administratives*, Paris, Charles de Mourgues frères, 1857. La connaissance en est souvent plus indirecte ; voir Pierre CASSELLE, *Bibliographie des publications officielles de la ville de Paris et du département de la Seine, février 1848-décembre 1859*, Paris, Institut d'histoire de Paris, Paris Musées, 1995.

10. Outre le *Rapport sur la nomenclature...* les sources utilisées sont les suivantes : Archives nationales, F/1c1/168, ministère de l'Intérieur, Hommages publics ; *Nomenclature des voies publiques et privées avec les dates des actes officiels les concernant*, Paris, Chaix, 1881, et *Recueil des lettres patentes, ordonnances royales décrets et arrêtés préfectoraux concernant les voies publiques*, dressé sous la direction de M. Alphand par MM. A. Deville et Hochereau, Paris, Imprimerie nouvelle, 1886.